

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE COMPANS

Séance du 30 Avril 2009

Nombre de membres Présents	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Ayant pris part au vote
10	14	13

Date de la convocation : 24 Avril 2009

Date d'affichage : 24 Avril 2009

L'an deux mille neuf le trente avril à vingt heures cinquante, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël **MARION**, Maire de Compans.

Présents : Joël **MARION**, Maire de Compans, Patrice **MALINGRE**, 1^{er} Adjoint au Maire, Monique **LESS**, Laurent **CAEKAERT**, Thierry **CARTON**, Arnaud **LEROUX**, Laurence **POMMIER**, Isabelle **RICHE**, Françoise **BOESPFLUG**, Corinne **CUFFEZ**, Conseillers municipaux.

Représentés : Sylvie **ADAM**, 2^{ème} Adjointe au Maire a donné pouvoir à Joël **MARION**, Joëlle **DARRAS**, 3^{ème} Adjointe au Maire adonné pouvoir à Françoise **BOESPFLUG** et Jean-Pierre **BERNET**, Conseiller municipal a donné pouvoir à Patrice **MALINGRE**.

Absent : Christophe **SOKOLSKY**, 4^{ème} Adjoint au Maire,

Formant la totalité des membres en exercice,

Secrétaire de séance : Laurent **CAEKAERT**

DEFINITIF

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 27 mars 2009
- 2/ Demande de suppression auprès du Centre de Gestion du poste d'Agent administratif principal de 2^{ème} classe
- 3/ Délibération pour la création d'un poste d'Attaché territorial.
- 4/ Transfert de propriété de l'état parcellaire de la ZI Mitry-Compans à la commune
- 5/ Transfert de propriété de la parcelle AB 93 (SCI Parcolog) à la commune
- 6/ Avenant n°2 Aménagement piste cyclable
- 7/ Subvention complémentaire associative
- 8/ Prix des illuminations 2008
- 9/ Délibération changement et nouvelle appellation du Chemin des Vaches (voie communale) pour Rue de la Fontaine – Continuité de la numérotation – Prise en charge des frais liés au changement de dénomination et de numérotation
- 10 / Délibération bons d'achats (Tirs groupés) mariage et naissance
- 11/ Avenant n°1 réhabilitation des 7 logements communaux
- 12/ Délibération pour la recherche du cabinet d'architecte pour la réalisation de la couverture des deux terrains de tennis.
- 13/ Travaux

Le quorum étant atteint, le Maire de Compans ouvre la séance à 20h50.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 27 mars 2009 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu du Conseil municipal du 27 mars 2009.

2/ Demande de suppression auprès du Centre de Gestion du poste d'Agent administratif principal de 2^{ème} classe : (occupé précédemment par Elisabeth MILLION)

M. le Maire soumet au Conseil municipal :

- La suppression auprès du CDG d'un poste d'agent administratif de 2ème classe.
- Donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents :

- La suppression auprès du CDG d'un poste d'agent administratif de 2ème classe.
- Donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

3/ Délibération pour la création d'un poste d'Attaché territorial :

M. le Maire soumet au Conseil municipal :

- La création d'un poste d'Attaché territorial responsable de l'Administration générale et des services liés aux habitants.
- Donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents :

- La création d'un poste d'Attaché territorial responsable de l'Administration générale et des services liés aux habitants.
- Donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Laurent **CAEKAERT** vote contre.

4/ Transfert de propriété de l'état parcellaire de la ZI Mitry-Compans à la commune :

Conformément aux articles 13, 15 et 22 du cahier des charges de concession, les terrains acquis par Aménagement 77 et restant sa propriété à l'échéance de la convention doivent faire l'objet de cessions au profit de Compans.

M. le Maire soumet au Conseil municipal :

- l'adoption de l'état parcellaire concernant les voiries rétrocédées par Aménagement 77 à la commune.
- La rétrocession pour **1 euro** symbolique de l'ensemble du parcellaire
- Donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents :

- l'adoption de l'état parcellaire concernant les voiries rétrocédées par Aménagement 77 à la commune.
- La rétrocession pour **1 euro** symbolique de l'ensemble du parcellaire
- Donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier

5/ Transfert de propriété de la parcelle AB 93 (SCI Parcolog) à la commune :

Conformément aux accords entre Aménagement 77, la SCI Parcolog, Maître Gruzon,

M. le Maire soumet au Conseil municipal :

- La rétrocession de la parcelle AB 93 (7891 M²) pour **1 euro** symbolique
- Donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents :

- La rétrocession de la parcelle AB 93 (7891 M²) pour **1 euro** symbolique
- Donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

6/ Avenant n°2 Aménagement piste cyclable :

M. le maire soumet au Conseil municipal d' :

- Approuver l'avenant n°2 Eurovia Aménagement Piste cyclable pour un montant de **9725,27 euros TTC.**
- Donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents :

- Approuver l'avenant n°2 Eurovia Aménagement Piste cyclable pour un montant de **9725,27 euros TTC.**
- Donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier

7/ Subventions complémentaires associatives :

M. le Maire soumet au Conseil municipal les demandes de subventions de/du :

- AASCC et Tennis de table : le versement des subventions a été décidé en Décembre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents :

- Le versement des subventions qui a été décidé en Décembre concernant l'AASCC et le Tennis de table.
- Tennis Club de Compans : **1000 euros** de subventions demandés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents de

- L'attribution de **1000 euros** de subvention pour le Tennis Club de Compans
- Donner le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.
- Association *Soleil Levant* : le Conseil municipal n'accorde pas de subvention mais prendra en charge l'assurance responsabilité civile après fourniture de devis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents d' :

- Approuver la prise en charge de l'assurance responsabilité civile pour l'association *Soleil Levant*
- Donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

- Société de chasse de Compans :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents d' :

- Approuver l'achat de 6 aigrainoirs, de 5 abris artificiels, de 2 pièges de régulation de faune sauvage
- Approuver **800 euros** de subventions sur les frais de fonctionnement
- Approuver **150 euros** pour l'achat d'une compagnie de perdreaux à lâcher en Mai 2009 et l'achat de deux compagnies à lâcher au printemps 2010.
- Donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil municipal assorti cette aide de plusieurs conditions :

- l'organisation d'une sortie à Briare pour les élèves de l'école
- Une opération de comptage de gibier en septembre en associant les élèves
- la mise en place d'une réserve de chasse sur le territoire de la société en association avec la Fédération Départementale des chasseurs afin de favoriser le repeuplement.

8/ Prix des illuminations 2008 :

M. le Maire soumet au Conseil municipal d' :

- Approuver une enveloppe globale de **1000 euros** répartie de façon dégressive sur les dix premiers classés.
- Donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents d' :

- Approuver une enveloppe globale de **1000 euros** répartie de façon dégressive sur les dix premiers classés.
- Donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

9/ Délibération changement et nouvelle appellation du Chemin des Vaches (voie communale) pour Rue de la Fontaine – Continuité de la numérotation – Prise en charge des frais liés au changement de dénomination et de numérotation :

M. le Maire soumet au Conseil municipal le :

- Changement du nom du Chemin des vaches au profit de la rue la Fontaine (prolongement), jusqu'à l'intersection avec le chemin du Moulin d'Ouacre.
- Assurer la continuité de la numérotation
- Prendre en charge les frais liés au changement de dénomination et de numérotation
- Donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le :

- Changement du nom du Chemin des vaches au profit de la rue la Fontaine (prolongement), jusqu'à l'intersection avec le chemin du Moulin d'Ouacre.
- Assurer la continuité de la numérotation
- Prendre en charge les frais liés au changement de dénomination et de numérotation
- Donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

10 / Délibération bons d'achats (Tirs groupés) mariage et naissance :

M. le Maire soumet au Conseil municipal :

- L'attribution d'un bon d'achat d'une valeur de **60 euros** chez Tirs Groupés pour une naissance
- l'achat de fleurs à la charge de la Mairie et la remise gratuite du film de la cérémonie, lors d'un mariage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents :

- L'attribution d'un bon d'achat d'une valeur de **60 euros** chez Tirs Groupés pour une naissance
- l'achat de fleurs à la charge de la Mairie et la remise gratuite du film de la cérémonie, lors d'un mariage.

11/ Avenant n°1 réhabilitation des 7 logements communaux :

M. Le Maire soumet au Conseil municipal :

- l'adoption de l'avenant n°1 de la réhabilitation des 7 logements communaux. pour un montant global de **23 380 euros HT** soit **27 962,48 euros TTC**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents :

- l'adoption de l'avenant n°1 de la réhabilitation des 7 logements communaux pour un montant global de **23 380 euros HT** soit **27 962,48 euros TTC**.
- Donner au maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

12/ Délibération pour la recherche du cabinet d'architecte pour la réalisation de la couverture des deux terrains de tennis :

M. le Maire soumet au Conseil municipal de :

- Rechercher le cabinet d'architecte chargé de la réalisation de la couverture de deux terrains de tennis et de ses annexes (Club house et vestiaires)
- Donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents :

- Rechercher le cabinet d'architecte chargé de la réalisation de la couverture de deux terrains de tennis et de ses annexes (Club house et vestiaires)
- Donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

13/ Travaux :

M. le Maire soumet au Conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux au 39, rue Saint-Lambert. Il soumet au Conseil municipal de retenir l'**entreprise Gabrillagues** pour une intervention totale de **17 052 euros TTC**. Il faut prévoir environ 2000 euros de frais d'électricité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents de:

- Approuve les travaux au 39 rue Saint-Lambert
- Donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Isabelle **RICHE** et Laurent **CAEKAERT** votent contre.
Joëlle **DARRAS** s'abstient.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents :

- Accepte l'offre de l'**entreprise Gabrillagues** pour un montant total de **17 052 euros HT**.
- Donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Laurent **CAEKAERT**, Isabelle **RICHE** et Joëlle **DARRAS** s'abstiennent.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire de Compans Joël **MARION** lève la séance du Conseil municipal à 23H40.